



SEMAINIER PAROISSIAL

Vendredi 17 juillet 2020

NEUVAINES À SAINTE ANNE

Dans un contexte bien particulier cette année, le 17 juillet marque le début de la traditionnelle neuvaine à sainte Anne, précédant la fête de cette grande sainte, patronne du Québec. Le sanctuaire bien connu de Sainte-Anne-de-Beaupré est prêt pour les festivités et a intégré toutes les mesures sanitaires nécessaires.

Le thème, cette année, est : "N'aie pas peur, avance au large!". Plusieurs prédicateurs ajouteront leur grain de sel, dont Mgr Paul-André Durocher, et Mgr Pierre-Olivier Tremblay. La messe solennelle de la fête du 26 juillet sera présidée par l'archevêque de Québec, le cardinal Gérald Cyprien Lacroix. Prions Dieu avec cette sainte grand-maman au coeur immense!

Cliquez ici pour consulter l'horaire détaillé.

Cette année, vu le nombre très limité de personnes pouvant assister aux messes, afin de respecter les consignes de la santé publique, nous faisons connaître les heures de diffusion sur internet :

Vous pouvez suivre EN DIRECT une messe du lundi au samedi à 6 h 30 et le dimanche à 11 h :

EN DIRECT sur le site web de la basilique Sainte-Anne de Beaupré :

<https://sanctuairesainteanne.org/fr/vimeo-live>

EN REDIFFUSION sur VIMÉO

<https://sanctuairesainteanne.org/fr/vimeo-archives>

Prenez note que la Basilique est ouverte ledimanche de 9 h à 17 h et du lundi au samedi de 10 h à 17 h.

PAGE FACEBOOK DE LA PAROISSE

Louis Hallé a pris la responsabilité d'*Éditeur* de la page Facebook. C'est un passionné d'histoire qui nous raconte notre paroisse avec des images, des vidéos et moult explications. Cherchez nous sur facebook : @NDQuébec et abonnez-vous pour ne rien manquer.

BAPTÊMES ET FUNÉRAILLES

Les baptêmes ont recommencés à se célébrer dans notre paroisse dimanche dernier, avec l'accueil de Victoria comme enfant de Dieu. Cette semaine c'est Normand qui sera baptisé. Nous avons réservé l'église de Notre-Dame-de-la-Garde pour vivre ces célébrations parce qu'il y a une équipe dynamique qui s'est offerte pour désinfecter l'église après la messe et accueillir les familles. La même équipe recevra mercredi une formation pour l'accueil des funérailles.

SACRISTAIN DE FIN DE SEMAINE À LA CATHÉDRALE

Après quelques années, Michaël Uplaznik sacristain du dimanche à la Basilique-cathédrale, nous quitte pour de nouveaux défis. Son remplaçant sera dès le mois d'août, Édouard Massicotte, prenant ainsi la relève le dimanche.

Bonne chance Michaël et merci pour ton passage parmi nous ! Bienvenue Édouard !

LE MASQUE EST MAINTENANT OBLIGATOIRE POUR TOUTE PERSONNE DANS LES ÉGLISES

Suite à l'annonce ce lundi 13 juillet par les autorités civiles du port du masque obligatoire dans les lieux publics, nous vous confirmons que cette annonce s'applique à tous les lieux de cultes et salles de réunions dès le samedi 18 juillet.

Toute personne de plus de 12 ans est tenue de porter un masque, sauf si elle a des conditions médicales, par exemple des problèmes cardiaques ou respiratoires importants, des handicaps particuliers. Le port du masque est suggéré pour les enfants de 2 à 12 ans, mais pas obligatoire.

Quelques précisions pour les personnes intervenant dans la célébration

Que faire si une personne se présente pour la messe sans masque?

On doit demander à cette personne de porter le masque pour entrer. Une personne qui n'a pas de masque ou refuse d'en porter un devra quitter et revenir une prochaine fois.

Actuellement, la santé publique compte sur la collaboration des responsables de chaque milieu pour faire respecter la mesure et sensibiliser les personnes par le dialogue. Des amendes peuvent être remises aux responsables qui laissent entrer des personnes qui ne portent pas le masque.

Si les équipes d'accueil rencontrent des cas récalcitrants ou agressifs, elles peuvent faire appel à la police pour être supportées.

Des personnes qui ont des conditions médicales particulières peuvent être exemptées du port du masque: elles ne sont pas tenues de transporter sur elles un certificat médical pour appuyer leurs dires, nous sommes invités à les croire ou à dialoguer avec elles en cas de doute sur leur parole.

Les personnes doivent-elles porter le masque durant toute la célébration?

Une fois qu'une personne a rejoint sa place assignée, à distance de deux mètres des autres, elle peut retirer son masque, à condition de ne pas chanter. (Rappelons que le chant de l'assemblée n'est pas permis pour l'instant). Le masque doit être remis en place lors de tout déplacement, en particulier à l'entrée, à la communion, à la sortie.

Qu'en est-il du port du masque pour les personnes qui interviennent durant la célébration (prêtres, personnes à la musique ou qui font les lectures)?

Lors des mouvements dans l'église, en particulier à l'entrée, la communion, la sortie, tous les intervenants et intervenantes de la célébration doivent porter le masque. Elles peuvent le retirer en situation d'animation - la distanciation et le non-partage des micros sont des mesures déjà prévues au protocole.

Mario Duchesne, chan.t.

Vicaire général